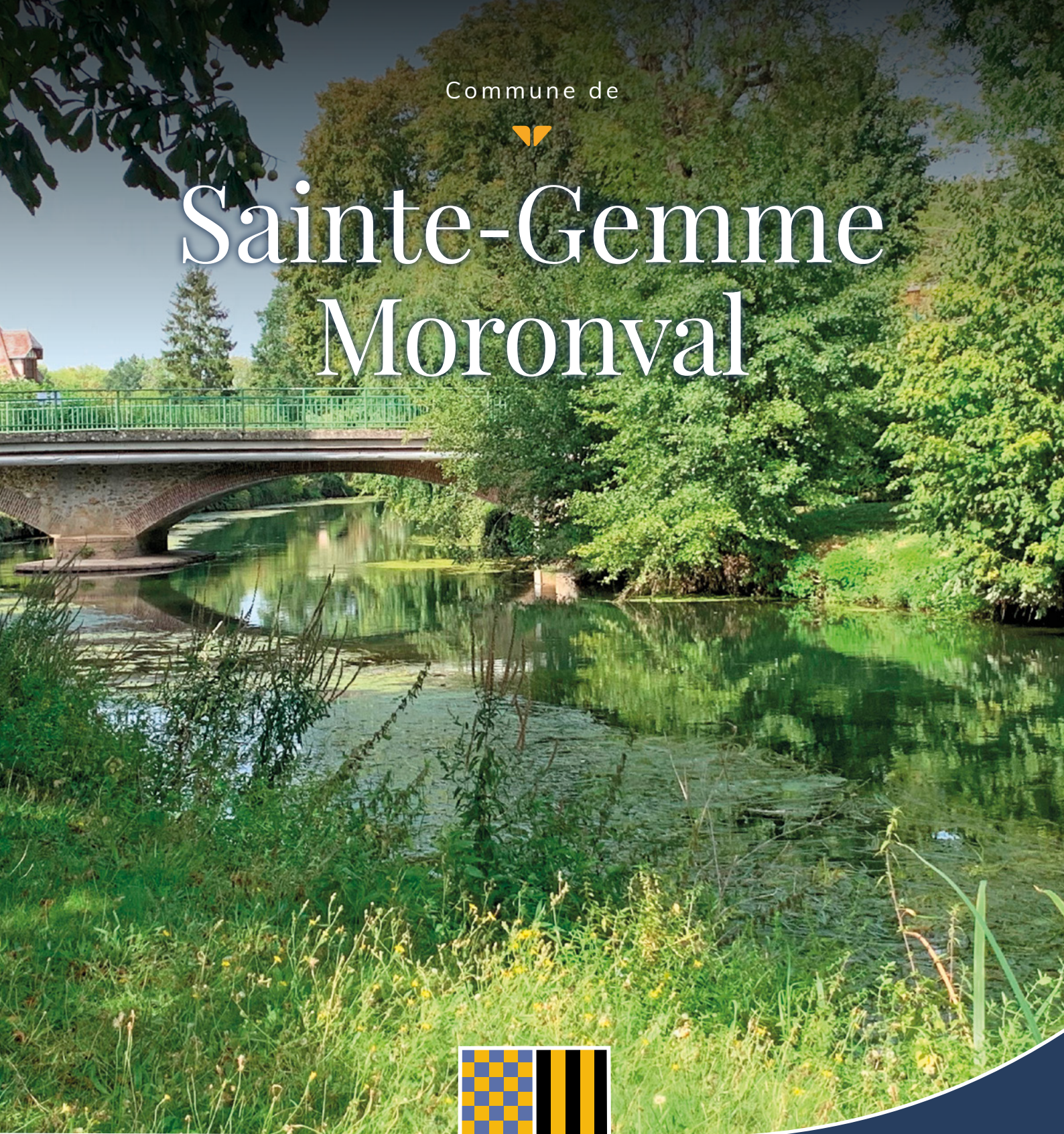


Commune de



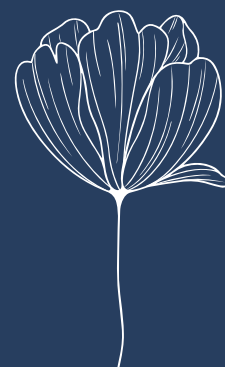
Sainte-Gemme Moronval



VILLAGE INFO

n°15

DÉCEMBRE 2023





Françoise BORGET

Maire

Présidente de droit
de toutes les commissions
SICSPAD
Délégation de Service Public



François FOUGEROL

Adjoint au Maire

Vice-président EEL28, Délégué
EL Numérique et SBV4R



Céline FOURÉ

Adjointe au Maire

Affaires scolaires
et communication



Michel FAUVEAU

Adjoint au Maire

Travaux et fonctionnement
de la commune



Sylvie MOROY

Conseillère

Appel d'offres, travaux,
investissements, cimetière.
Urbanisme.
Délégation de Service Public



Patrick FAVREAU

Conseiller

Rivières et cours d'eau.
Environnement, travaux.
Correspondant défense-sécurité
Délégation de Service Public



Nathalie MACHKOVSKY

Conseillère

Finances. Urbanisme.
Animations



Jean-Marc JACQUIN

Conseiller

Communication.
Animations



Isabelle REDON

Conseillère

Affaires scolaires



Stéphane LENAERTS

Conseiller

Finances.
Affaires scolaires



Magali WYZLIC

Conseillère

Communication,
Animations



Patrick MONDON

Conseiller

Appel d'offres, travaux,
investissements, cimetière.
Environnement, travaux



Nadège BUDET

Conseillère

Social et personnes âgées.
Relation avec les associations



Jack BEAUJOUAN

Conseiller

Relation avec
les associations



Florence DUCERF

Conseillère

Social et personnes âgées

Sommaire

- 2 L'équipe municipale
- 3 Le mot du maire
- 4 Finances
- 6 Tarifs communaux
- 7 Temps de conservation des papiers administratifs
- 8 Transports
- 9 Service national universel
- 10 École Michel Sicot
- 11 Vivre ensemble, quelques rappels réglementaires
- 12 Projet A 154/A120
- 12 Révision du plan local d'urbanisme
- 13 Repas des séniors
- 14 Avis à tous les joyeux bambocheurs !
- 14 Dis-moi ce que tu manges et je te dirais qui tu es...
- 15 Village propre
- 15 Le 14 juillet dernier...
- 16 Calendrier 2024
- 18 Compostage obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2024 : comment s'y mettre ?
- 20 Association des anciens combattants et mobilisés
- 20 Association des Amis de Sainte-Gemme-Moronval
- 21 Course des 5 moulins
- 21 UFOLEP foot
- 22 L'île aux enfants
- 23 Association « vive la récré »
- 24 ASC Mézières
- 26 Vous servir sans ac'crocs... Quelques conseils simples de la part de La Poste
- 27 Evolution du bâtiment technique cette année
- 27 Fin des battages à la ferme Lamotte à Moronval (1927-1930)
- 30 Ensemble pour un avenir durable : agissons localement face au réchauffement climatique
- 31 A vous de jouer !

Conception et réalisation :
Agence Conicrea

Crédit photo :
Mairie de Sainte-Gemme-Moronval
et droits réservés.

Une année vient de s'écouler. J'espère qu'elle a été agréable pour vous malgré l'actualité peu réjouissante.

Ne nous laissons pas aller à la nostalgie.

Positivons, changeons-nous les idées, profitons de notre joli village, de la campagne, de notre famille !

Pour vous distraire, il existe plusieurs associations dans notre commune :

- Les Amis de Sainte Gemme où plusieurs activités sont proposées : détente, loisirs créatifs, marche...

- L'Ufolep pour jouer au foot ,

- L'île aux enfants, dont le local se situe derrière la mairie, pour les enfants de moins de 3 ans,

- Vive la récré qui organise divers événements pour les scolaires de 3 à 10 ans,

- L'ASC de Mézières pour les adolescents

Si vous êtes intéressés, vous pouvez consulter le site de la commune (sainte-gemme-moronval.fr) pour obtenir tous les renseignements.

Dorénavant, pour des raisons de sécurité, la course des 5 Moulins ne passera plus par la commune.

Il sera toutefois possible de la suivre autour du plan d'eau de Mézières Ecluzelles !

L'association des anciens combattants pourra perdurer grâce à l'engagement de plusieurs personnes ; un nouveau bureau a d'ailleurs été élu.

S'agissant des travaux sur la commune,

- Ceux de la route de Cherisy sont terminés. Des écluses restent à installer pour faire ralentir les voitures.

- Rue Valensi, après la réalisation des trottoirs, des aménagements pour la sécurité de tous sont envisagés (un rétrécissement et un passage piétons du côté de la passerelle, sous réserve d'obtention des subventions.

- La réfection des allées du cimetière est terminée et correspond aux nouvelles normes.

Des travaux de rénovation énergétique vont être engagés, en collaboration avec les services du département qui agiront en tant qu'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces travaux consistent à isoler de l'intérieur les murs, à changer les menuiseries, à passer à l'éclairage Leds, et à changer la chaudière.

Pendant la durée des travaux, les services administratifs de la Mairie seront transférés dans la Maison de la Culture où Guylaine et Nathalie seront présentes pour répondre à vos demandes.

Concernant le Tri des déchets, le ramassage des biodéchets sera supprimé à compter du mois de septembre 2024. Vous pourrez vous procurer des bio composteurs auprès des services de l'Agglo de Dreux.

Le Plan local d'Urbanisme (PLU) est toujours en cours d'élaboration, il doit traduire le projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixer en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Sa réalisation se fait en collaboration avec les services de l'état, (notamment la Préfecture, la Chambre d'Agriculture, le Direction Départementale des Territoires (DDT), l'architecte des Bâtiments de France, les communes limitrophes) et les services de l'Agglo qui portent le projet, aidés de trois cabinets, dont un pour l'écologie environnementale.

Je tiens à remercier

- Mes adjoints qui œuvrent à mes côtés,
- L'équipe municipale, toujours de bon conseil,

- Tout le personnel, administratif, école, et technique,

- et la directrice de l'école pour son étroite collaboration !

Je sous souhaite de joyeuses fêtes !

Je vous donne rendez-vous le samedi 6 janvier 2024 à 16 heures à la maison de la culture Robert Rios Castro pour un moment de convivialité !

Françoise BORGET

Maire de Sainte-Gemme-Moronval



Nathalie



Guylaine

NB : à compter du 1^{er} janvier 2024, les demandes de permis de construire, déclaration de travaux, ou certificat d'urbanisme doivent être déposés sur le site E-Permis et non plus sur le site Id'eau.

Investissements 2023



Certaines allées ont été mises en œuvre en grave calcaire.

Eclairage public

Mise en place d'un dispositif pour permettre l'éclairage en continu de la maison de la culture, de la rue des Longchamps jusqu'au pont de l'Eure, uniquement le week-end. Le but étant de sécuriser la location de la maison de la culture Robert Rios Castro (le reste de la commune conservant son extinction de 23 heures à 6 heures pour économie d'énergie).

conseil et des mariages). Portant notamment sur l'isolation de ces locaux, le remplacement des menuiseries extérieures, la modernisation des installations électriques, la mise en place d'une VMC, ainsi que des travaux de finitions peinture, le remplacement de la chaudière et du circuit de chauffage. Cette opération est divisée en 5 lots. La durée des travaux n'est pas arrêtée, la disponibilité de certains matériaux étant incertaine.

La date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée courant décembre 2023.

2^{ème} Tranche des travaux du cimetière

Suite au diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées en 2016. Il a été nécessaire de réaliser des travaux pour une mise en conformité des allées du cimetière ancien, avec mise en œuvre de béton bitumeux noir avec insertion de pavés granit 10 X 10 en chaînette sur deux rangées y compris sur le devant du carré militaire du commonwealth « War Graves ».

Démarrage des travaux de rénovation énergétique de la mairie

La mairie de Sainte-Gemme-Moronval entreprend des travaux de rénovation de ses locaux sis, 2 rue du Vallon. La maîtrise d'œuvre de cette opération est assurée par ses services. L'opération comprend principalement les travaux de rénovation des locaux administratifs en rdc (accueil - secrétariat-bureau du maire et des adjoints - salle du

Réfection des trottoirs rue Christian Valensi

2^{ème} tranche de travaux effectuée au niveau de la passerelle. Une 3^{ème} tranche de travaux est prévue en coordination avec les services du département pour la mise en place d'un passage piéton avec accès PMR.



Réfection des trottoirs rue Christian Valensi

Travaux d'agrandissement des locaux du bâtiment technique

A la demande du SBV4R (Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières) notre locataire, il nous a été demandé des agrandissements des locaux. Bureau du président-Salle de réunion-cuisine-toilettes-douche-local de stockage) Le financement a été décidé à frais partagés à hauteur de 50% avec augmentation du loyer.



Réfection des trottoirs rue Christian Valensi

Situation financière

Situation financière année 2022 budget principal de la commune

Le budget annexe eau a été transféré au 01/01/2023 à la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux.

La population est de 1 111 habitants, soit 509 foyers fiscaux.

Les produits réels de fonctionnement sont de 865 292€ soit 779€/habitant (supérieur à la moyenne départementale 699€).

Les charges réelles de fonctionnement sont de 637 582€ soit 574€/habitant (identique à la moyenne départementale 574€).

La capacité brute d'autofinancement est de 227 710€ soit 205€/habitant (supérieure à la moyenne départementale 127€).

Des investissements élevés sur l'année d'un montant de 476 135€ (réfection de la toiture de l'école, enfouissement des réseaux, travaux de voirie, passage aux LEDs), le **financement des dépenses d'équipements s'est effectué principalement grâce à l'autofinancement et aux subventions.**

La structure financière de la commune se caractérise par un niveau d'endettement faible et par un résultat de clôture qui s'élève à 413 469€ (baisse de 114 273€ par rapport à fin 2021) soit un ratio de 372€/habitant (inférieur à la moyenne départementale qui s'élève à 486€/habitant).

L'encours de la dette est de 126 476€, niveau d'endettement faible (114€/habitant contre 497€ moyenne départementale).

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la taxe foncière est devenue la recette essentielle de la fiscalité locale, les taux sont restés stables :

Taxe foncière sur le non bâti 50 %,

Taxe foncière sur le bâti 43.32 %.

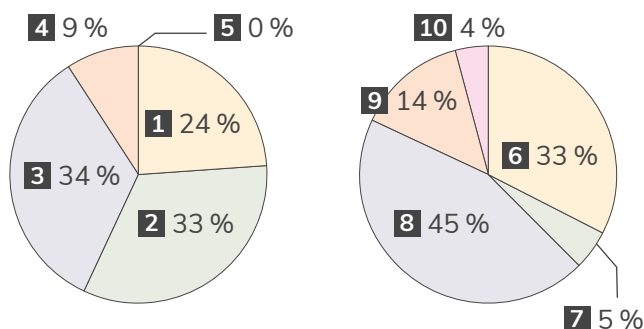
Sur 2024, le taux syndicat de communes (Syndicat Intercommunal du Centre de Secours Principal de l'Agglomération) sera appelé par la commune.

Le Taux Intercommunalité de 3.92 % qui a augmenté sur 2023 concerne l'Agglo du Pays de Dreux.

Budget 2023

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1 Charges à caractère général	299 044 €
2 Charges de personnel & frais assimilés	414 000 €
3 Virement à la section investissement	432 995 €
4 Autres charges & contributions	112 324 €
5 Charges financières	5 000 €
TOTAL	1 263 363 €

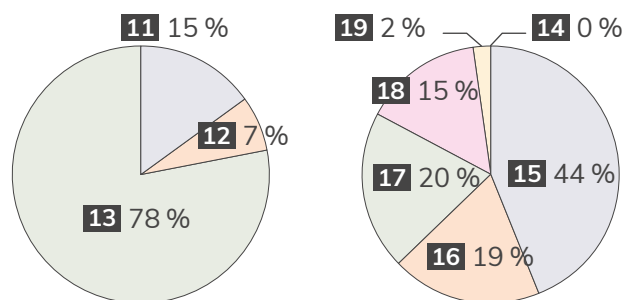


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

6 Résultat de fonctionnement N-1	416 494 €
7 Produits des services et ventes diverses	65 325 €
8 Impôts & Taxes	563 702 €
9 Dotations, participations	172 400 €
10 Autres produits	45 442 €
TOTAL	1 263 363 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

11 Solde N-1	147 846 €
12 Rembt Emprunts	67 000 €
13 Achats & travaux	773 998 €
dont immob.incorporelles	31 640 €
éclairage public	562 €
aménagement, cimetières	18 000 €
batiments publics	400 741 €
autre construction	143 889 €
voirie	112 459 €
aménagements divers	34 707 €
achats divers matériels	32 000 €
TOTAL	988 844 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

14 Résultat d'investissement N-1	0 €
15 Virement de la section fonctionnement	432 995 €
16 Dotations, F.C.T.V.A.	189 525 €
17 Subventions	198 481 €
18 Emprunts	143 889 €
19 Amortissements	23 954 €
TOTAL	988 844 €

Tarifs communaux 2024

Applicables à compter du 1^{er} Janvier 2024 - Délibération N° 052/043 du 24 novembre 2023

NATURE DE LA RECETTE		TARIFS	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
CIMETIÈRE	CONCESSION CIMETIÈRE : Trentenaire Cinquantenaire Perpétuité Superposition Urne en superposition	250 € 400 € 1 500 € 100 € 100 €	
	CAVURNE : Trentenaire Cinquantenaire Urne supp.	300 € 450 € 100 €	
	COLUMBARIUM « AÉRIEN » : Trentenaire Cinquantenaire Urne supp.	500 € 750 € 100 €	
	CHAISES : PVC grises	2 € 0,50 €	Pour les extérieurs Pour les habitants de la commune
	TABLES RONDES ET RECTANGULAIRES : PVC	3 € 5 €	Pour les habitants de la commune Pour les extérieurs
	BOIS VERT Bois de plateau (chêne, charme, merisier) Bois de plaine	65 € 40 €	Le stère, livré à domicile (sur la commune) Le stère, livré à domicile (sur la commune)
REDEVANCE	Utilisation du domaine public pour la vente itinérante	20 €/ mois	
FRAIS DE SCOLARITÉ	Participation financière pour les frais de fonctionnement des enfants	366 €	Commune extérieure (hors Dreux)
	- Ecoles maternelles	750 €	
	- Ecoles Primaires	500 €	Commune de Dreux
PHOTOCOPIES	FORMAT A4 : Noir & Blanc Couleur	0,15 € 0,30 €	
	FORMAT A3 : Noir & Blanc Couleur	0,30 € 0,40 €	
	GRANDE SALLE : (170 personnes max) Week-end Supplément 1 journée En semaine	1 000 € 250 € 500 €	Soit forfait week-end 1 250€ pour 3 jours Par jour
	PETITE SALLE pour vin d'honneur : (50 personnes max) Samedi 16h - 21h Semaine	200 € 300 €	Par jour
MAISON DE LA CULTURE	CHAUFFAGE : Week-end (grande salle) Semaine (petite salle)	110 € 50 €	
	CAUTIONS : Ménage Dégradations	260 € 1 500 €	
	DÉGRADATIONS DIVERSES : selon facture Agrafes dans les chaises, tables, huisseries... Bris de tables Bris de chaises	150 € 490 € 90 €	Par table Par chaise

TARIF CANTINE : 3,90 € par repas. Pour consulter les menus, rendez-vous sur le site de la mairie : www.sainte-gemme-moronval.fr

TARIF GARDERIE - Présence par mois et par enfant :

- 1 à 5 demi-heures : 1,90 € / demi-heure

- 6 demi-heures et plus : 0,95 € / demi-heure

Une réduction de 20 % est accordé à partir du deuxième enfant.

LA SALLE DEVRA ÊTRE RENDUE PROPRE

* Pour les habitants de la commune : - 50% de la location plein tarif une fois par an

* Les Associations de la commune bénéficient d'une gratuité de location de la grande salle entre le 15 octobre et le 15 mars

* Les syndicats : 100 € par jour en semaine + chauffage

* Pour location du Week-end, remise des clés le vendredi 17h avec état des lieux, restitution des clés le lundi 9h, rendez-vous à la mairie

Temps de conservation des papiers administratifs

Assurance

- Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves de règlement : **date du document + 2 ans**
- Assurance vie : **10 ans (s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire)**
- Dommages corporels : **10 ans**

Véhicule

- PV pour amende forfaitaire : **3 ans**
- Factures (achat, réparation) : **durée de conservation du véhicule (+ 2 ans en cas de revente)**
- Certificat de cession : **durée de conservation du véhicule**

Banque

- Chèque à encaisser : **1 an + 8 jours** (passé ce délai le chèque ne peut plus être encaissé)
- Contrat de prêt et autres justificatifs : **2 ans (à partir de la dernière échéance)**
- Relevés de compte, talons de chèque : **5 ans**

Famille - scolarité

- Actes d'état civil : **permanent (certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent)**
- Jugement de divorce, jugement d'adoption : **permanent**
- Acte de reconnaissance d'un enfant

: **permanent**

- Contrat de mariage : **permanent**
- Livret de famille : **permanent**
- Diplôme : **permanent**

Logement

- Factures d'électricité et de gaz : **5 ans**
- Factures d'eau : **5 ans**
- Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet : **1 an**
- Preuve de restitution de matériel (box) : **2 ans (à compter de la date de restitution)**
- Factures liées aux travaux : **gros œuvre 10 ans, petits travaux 2 ans**
- Certificats de ramonage : **1 an**
- Attestations d'entretien annuel des chaudières : **2 ans**
- Titre de propriété : **permanent**

Impôts et taxes

- Déclaration de revenus et avis d'imposition sur le revenu : **3 ans à partir de l'année suivante**
- Avis d'impôts locaux : **1 an (3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement)**
- Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail : **permanent jusqu'à liquidation de la retraite**
- Bulletins de paiement de la pension de retraite : **permanent**
- Notes de frais : **3 ans**

Santé

- Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité : **2 ans**
- Ordonnances : **1 an minimum**
 - **1 an** pour la délivrance de lunettes d'une personne de moins de 16 ans
 - **5 ans** pour la délivrance de lunettes d'une personne entre 16 et 42 ans
 - **3 ans** pour la délivrance de lunettes d'une personne âgée de plus de 42 ans
- Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé : **permanent**
- Certificats, examens médicaux, radiographies : **permanent**

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers **continuent de s'appliquer après le décès** car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peuvent faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit **pendant 5 ans** à compter du décès.

Carte d'identité/passeport

Depuis le 1^{er} mars 2017, les demandes de carte d'identité et de passeport doivent être déposées uniquement dans les communes équipées du DR (Dispositif de Recueil) et ce uniquement sur RDV. Les pré-demandes peuvent s'effectuer par internet sur le site : ants.gouv.fr

PACS :

Les couples qui souhaitent se pacser doivent s'adresser à la mairie ou chez un notaire.

Extraits d'actes :

- Extrait ou copie d'acte de naissance : **mairie du lieu de naissance**
- Extrait d'acte de mariage : **mairie du lieu de mariage**
- Extrait d'acte de décès : **mairie du lieu de décès ou de domicile**
- Extrait d'acte de naissance, mariage ou décès pour les français nés, mariés ou décédés à l'étranger : **Ministère des affaires étrangères sous-direction de l'état civil - 11 rue de la maison blanche - 44941 Nantes - Cedex 09**

RETROUVEZ TOUTES CES INFORMATIONS SUR NOTRE SITE

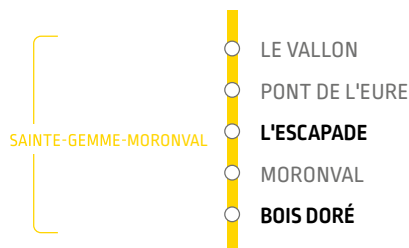
www.sainte-gemme-moronval.fr

Numéros utiles :

- Numéro d'urgence : **112**
- Police / Gendarmerie : **17**
- Pompiers : **18**
- SAMU : **15**
- Permanence des soins dentaire : **02 37 36 23 03** (dimanche et jours fériés de 9h à 12h)
- Pharmacie de garde : **3237** ou www.3237.fr
- Centre anti-poison : **02 41 48 21 21**
- Femmes victimes de violence : **3919 24h/24 7j/7** (site : arreteonslesviolences.gouv.fr)
- Enfants en danger, parents en difficultés : **119**
- Harcèlement scolaire : **3018**

LIGNE 8 > GARES

HORAIRES À PARTIR DU 7 SEPTEMBRE 2023



DU LUNDI AU VENDREDI

	7 17	7 42	8 37	9 37	12 57	13 52	16 37	17 37	18 37
L'ESCAPADE									
BOIS DORÉ	7 24	7 49	8 44	9 44	13 04	13 59	16 44	17 44	18 44

Circule uniquement en période scolaire. Circule uniquement le mercredi.

LE SAMEDI

L'ESCAPADE	8 37
BOIS DORÉ	8 43

INFOS ET CONTACT
www.linead.fr
02 37 42 10 10

HORAIRES

Pour retrouver les horaires complets des lignes, rendez-vous sur le site internet : linead.fr

TAXI

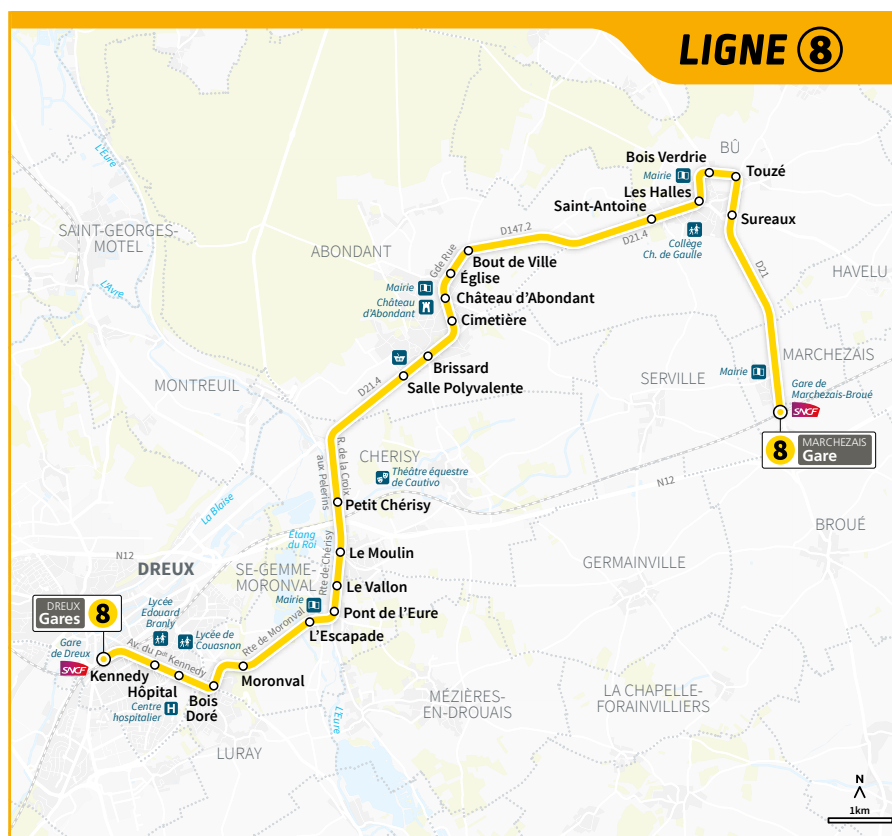
Station Gare : 02 37 50 08 17

Station place Mésirard : 02 37 42 13 22

Ambulance Phenix : 02 37 26 59 28 ou
07 83 52 44 73

AM Taxi 7 : M. Aarab Mourad au
07 61 76 22 98 (conventionné CPAM 28)

Taxi du Drouais : M. Derbali 7/7j,
24/24h au 06 07 81 39 99
(conventionné CPAM 28)



Transport à la demande

J'habite l'une des communes suivantes :

Dreux, Vernouillet, Luray, Sainte-Gemme-Moronval ou Cherisy



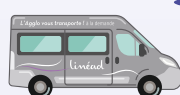
Sur ces 5 communes, le service est réservé aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le TAD me transporte depuis mon domicile à l'adresse et à l'heure de mon choix, du lundi au samedi, sauf jours fériés.



VOTRE DOMICILE

Situé dans l'une des 5 communes



ADRESSE DE VOTRE CHOIX

Située dans l'une des 5 communes

DÉPART AU PLUS TARD

8h20

RETOUR AU PLUS TARD

17h40

Réservez vos trajets en toute simplicité

N°Cristal 09 70 820 624

APPEL NON SURTAXÉ

Service national universel

Le Service national universel (SNU) s'adresse aux jeunes filles et garçons âgé-e-s de 15 à 17 ans, à partir de la classe de 4^{ème} ou non scolarisés. Tous les jeunes convoqué-e-s pour effectuer un SNU sont nommé-e-s les « volontaires ».

Pour quoi faire ?

L'État se fixe **quatre objectifs** avec le Service national universel, pour permettre aux jeunes de devenir acteurs et actrices de leur citoyenneté :

- Renforcer la **cohésion nationale** en développant une **culture de l'engagement**
- Garantir un **brassage social et territorial** de l'ensemble d'une classe d'âge
- Accompagner l'**insertion sociale et professionnelle des jeunes**
- Valoriser les **territoires**, leur dynamique et leur patrimoine culturel

Comment ça se passe ?

Le SNU comporte deux phases obligatoires de deux semaines chacune : un **séjour de cohésion** et une **mission d'intérêt général**. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement de trois mois minimum, s'il ou elle le souhaite.

1^{ÈRE} PHASE OBLIGATOIRE : DEUX SEMAINES DE COHÉSION

Pour débiter leur SNU, les jeunes vont vivre une **expérience de vie collective**, dans une brigade de 200 jeunes, sur deux semaines, dites de **cohésion**, dans une autre région que chez eux. Les volontaires n'ont pas la possibilité de choisir le département où ils effectuent cette 1^{ère} phase de leur SNU, celui-ci offrant à chaque jeune l'occasion de découvrir un autre territoire. Cette phase constitue une opportunité de vie collective pour permettre aux jeunes de se rencontrer, de créer des liens nouveaux, d'apprendre la vie en communauté, de développer sa culture de l'engagement et d'affirmer sa place dans la société.

Les jeunes volontaires sont accueillis dans des « **maisonnées** » : des centres d'hébergement de type internat ou centre de vacances. Ils sont logés en dortoir non mixtes (filles et garçons séparés) avec 10 personnes de leur âge, venant d'horizons différents.

AU PROGRAMME :

- **Levers à 6h30** : la journée débute par le **lever des couleurs**, une cérémonie durant laquelle on lève le drapeau français et chante l'hymne national, la Marseillaise. Toute la se-

maine, les jeunes devront porter une tenue particulière, un uniforme aux couleurs du SNU, fourni gratuitement, et qu'ils pourront garder après le séjour.

- **Matins & après-midis** : chaque jour, les volontaires participent à des **modules collectifs et pratiques** (initiation au code de la route, premiers secours, sport, citoyenneté, institutions européennes, etc.) et effectuent également des **bilans personnels** (bilan de santé, point sur ses compétences, etc.).
- **Couchers et extinctions des feux à 22h30.**

À noter que *l'utilisation du téléphone portable est interdite la journée* pendant les activités.

La vie en collectif fait partie intégrante du séjour : **tous les jeunes participent aux tâches du centre d'hébergement** (repas, nettoyage, gestion des déchets ménagers, organisations des activités, etc.).

Toutes les activités sont dirigées par des **adultes expérimenté-e-s** dans l'encadrement des jeunes et spécialement formé-e-s pour le SNU. Ils supervisent la vie courante, l'animation et les conseils de maisonnées. Les centres sont dirigés par un ou une directrice, des conseillers éducatifs et d'encadrement et des gestionnaires.

2^{ÈME} PHASE OBLIGATOIRE : UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (MIG) SUR 2 SEMAINES

Après le séjour de cohésion, les volontaires ont obligatoirement **quinze jours de mission d'intérêt général (MIG)** à effectuer **près de chez eux**, dans l'année qui suit le séjour de cohésion. Tous les domaines peuvent être abordés (santé, éducation, culture, sport, défense, solidarité, développement durable...)

Cette mission de 2 semaines consécutives peut être effectuée **durant l'été ou au cours de l'année scolaire suivante** (hors temps scolaire).

Les jeunes peuvent aussi choisir de **fractionner leur mission tout au long de l'année** mais doivent alors effectuer un total de 84 heures minimum.

Plusieurs types de missions sont possibles :

- **Mission perlée** : les jeunes apportent régulièrement leur aide à une struc-

ture locale, association ou chargée de service au public, comme les clubs sportifs, les services de pompiers, les EPHAD, etc.

- **Mission ponctuelle** : les jeunes participent à un projet d'intérêt général existant et ponctuel comme l'organisation d'événements culturels ou sportifs, des chantiers de restauration du patrimoine, etc.

- **Projet SNU** : les jeunes participent à un nouveau projet qu'ils ont eux-mêmes fait émerger et mis sur pieds, permettant d'apporter un service substantiel à la société.

- **Projet collectif** : les jeunes décident de poursuivre à plusieurs un projet autonome d'intérêt général, accompagné par une structure d'intermédiation spécialisée, comme par exemple le Réseau national des juniors associations (RNJA), la Fédération des Maisons Des lycéens (FMDL), etc.

Cette mission d'intérêt général peut être effectuée auprès d'associations, de corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), de collectivités territoriales ou des services publics.

À noter que dès la phase 1 (le séjour de cohésion), les missions possibles sont présentées et préparées avec les volontaires pour que chacun et chacune repartent avec un projet en main pour accomplir au mieux cette 2^{ème} phase d'intérêt général.

Pour postuler sur une mission d'intérêt général, il faut se rendre sur son espace volontaire. Une fois connecté, dans la rubrique « Mission d'intérêt général » les missions sont proposées en fonction de sa mobilité, son domaine favori, ses disponibilités.

Une fois sa mission accomplie, la structure d'accueil remet un certificat au volontaire lors d'une cérémonie en préfecture. En guise de gratification, les jeunes reçoivent également un accès à des cours de Code de la route en ligne et, au terme de la mission, une première inscription offerte à l'examen du Code.

École Michel Sicot

*Merci à tous les parents
d'élèves qui s'investissent
pour la vie de l'école.*



2023 - 2024 / Ecole Michel Sicot / Sainte Gemme Moronval

Présentation de l'équipe enseignante et répartition des effectifs 2023-2024

La rentrée 2023 a été effectuée par l'ensemble des 85 élèves répartis en 4 classes avec des doubles et triples niveaux :

- La classe de Mathilde Blondeau PS MS : 23 élèves (9 PS – 14 MS)
- La classe de Pascale Giroux GS CP : 19 (11 GS - 8 CP)
- La classe de Claire Guillon : CE1 CE2 CM1 : 20 (7 CE1 - 8 CE2 – 5 CM1)
- La classe de Karine Blanc : CM1 CM2 : 23 (13 CM1 – 10 CM2)
- Laurie Saintamon, titulaire remplaçante qui sera présente ponctuellement (suivant sa disponibilité)
- ATSEM : Laëtitia Lesueur, Mélanie Soulier

Les Projets prévus sur 2023/2024

PROJETS SPORTIFS :

La Mairie finance et cela depuis plusieurs années :

- Un éducateur sportif diplômé qui intervient les vendredis après-midi (coût annuel 1 552€)
- 14 séances de piscine pour les CP et CE1 encadrées par un maître-nageur spécifique pour nos élèves (4 061€)
- 4 séances de voile sur une semaine (1 258€)

Dans l'objectif d'une sortie en fin d'année, les élèves ont commencé une initiation autour du « savoir rouler » : le but est de savoir rouler avec une draisienne, trottinette et vélo pour les maternelles et aux vélos pour les primaires.

PROJETS ARTISTIQUES :

Musique à l'école animée par Elisabeth Simoneau, musicienne rattachée au dispositif « musique à l'école » du Conseil Départemental.

Les classes de primaires participent à « rencontres en chantant ».

Observation d'œuvres d'artistes exposées à la maison Proximum et participation à différents ateliers.

PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Suite à l'ensemble des projets menés depuis plusieurs années notre école a reçu la labélisation développement durable. Ces pro-

jets vont continuer sur 2023.

PROJETS PÉDAGOGIQUES :

Les classes de primaire se sont inscrites à un Challenge de calcul mental.

La classe de Karine Blanc participera aux « petits champions de la lecture ».

Comme l'année dernière, un projet autour des jeux de société va être initié.

Comme vous pouvez le voir nos petits bambins ne vont pas s'ennuyer cette année. Merci à tous les parents d'élèves qui s'investissent pour la vie de l'école.

Le taux de participation aux élections des représentants d'élèves a battu un record en début d'année avec 70.54% de votants, cela montre l'intérêt des parents à suivre leurs enfants dans le cadre scolaire.

Les représentants sont :

Titulaires : Mme Amara ;
Mr Baziret ; Mme Coquereau ;
Mr Tocqueville

Suppléants : Mme Blanc,
Mme Abouhala, Mme Kemmerling,
Mme Ouchani

Merci à eux pour leur implication.

Vivre ensemble, quelques rappels réglementaires :

Bruits de voisinage :

Conformément à l'arrêté préfectoral relatif au bruit du 3 septembre 2012, les travaux de bricolage et jardinage bruyants ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de **8h30 à 12h** et de **14h30 à 19h30**
- Les samedis de **9h à 12h** et de **15h à 19h**
- Les dimanches et jours fériés de **10h à 12h**

Les propriétaires de chiens sont tenus d'utiliser tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



limite de propriété voisine est de 2 mètres. Attention, jurisprudences et âge des arbres peuvent modifier cette règle.

Sur la voie publique, et conformément à l'arrêté municipal du 20 juillet 2001 :

Le maire peut imposer aux riverains de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies publiques en agglomération, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage. Après une mise en demeure restée sans résultat, il a pouvoir de faire exécuter d'office l'élagage des plantations privées riveraines d'une voie, aux frais des propriétaires défaillants.

hors collecte prévue par les services de l'agglomération. Pourront être poursuivis et désignés responsables les auteurs de ces actes, mais aussi à défaut les propriétaires des terrains incriminés s'ils n'entament aucune procédure d'élimination de ces déchets.

Chemin communaux emprunté par engins motorisés, rodéos sauvages :

Seules les voies ouvertes à la circulation sont autorisées à la pratique de la moto verte (enduro, moto cross, trail, quadricycles, ...). Les chemins privés, tout comme le hors-piste, sont interdits.

Feu & Barbecue :

En vertu de l'arrêté municipal du 1^{er} juin 2021, le brûlage de déchets végétaux du type feu de jardin est interdit dans les zones d'habitation. Cette interdiction couvre également l'utilisation d'incinérateur de jardin ou autre équipements extérieurs similaires. Par extension les barbecues sont donc interdits dans le domaine public sauf autorisation dérogatoire délivrée par la mairie.



Arbres et haies :

Entre voisins (art. 668 à 673 du code civil) :

Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même. Pour le cas général, lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en

Entretien des trottoirs & caniveaux des voies communales, décharges sauvages :

Par prescription municipale, Il est à la charge de chaque riverain afin d'assurer notamment la sûreté et la commodité du passage. Conformément à l'arrêté municipal du 3 juillet 2020, les dépôts sauvages et décharges brutes sont interdits sur l'ensemble de la commune,



Projet A 154/A120

Mr Lemare conseiller départemental du canton Dreux 2 a présenté le projet de l'autoroute A154-A120 lors d'une réunion publique début d'année.

Carte 1

Pourquoi cette autoroute ? Pour relier l'autoroute de Orléans à Rouen et le Havre.

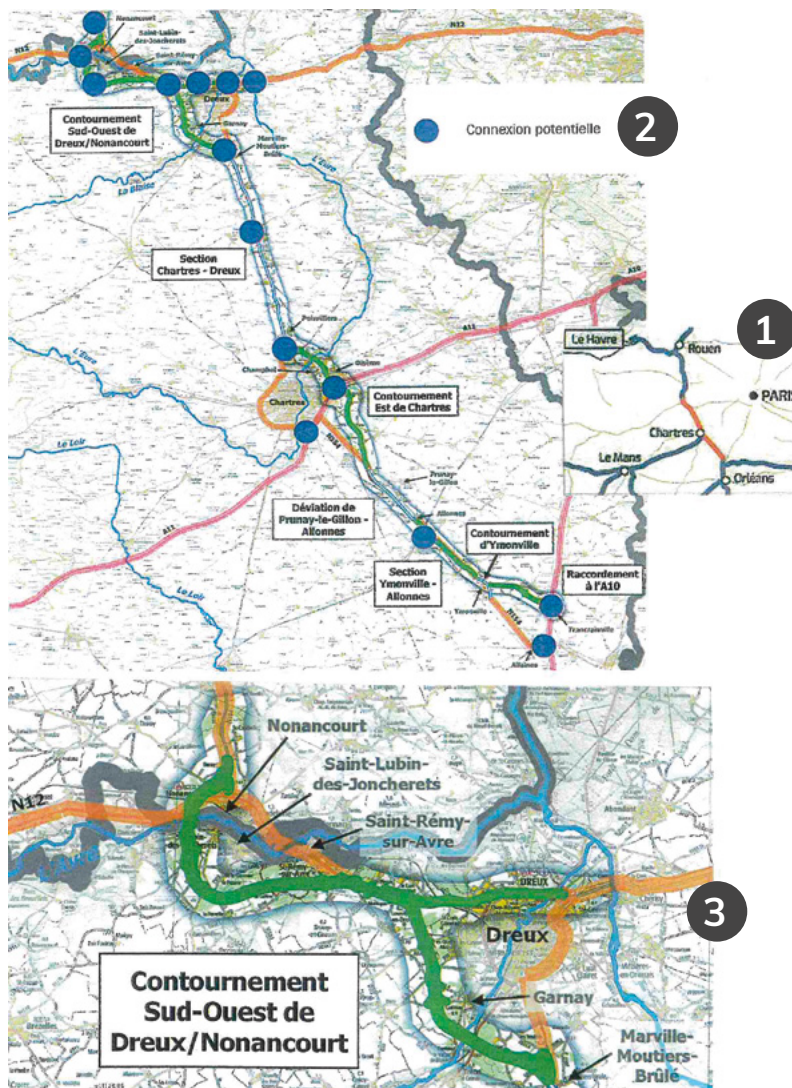
Carte 2

Tracé de l'autoroute avec raccordement A10, les ronds bleus signalent les connexions avec le territoire.

Carte 3

Secteur Dreux emprise de l'autoroute en vert.

Concernant le planning, en attente de réponse de l'état !



Révision du plan local d'urbanisme

Le Conseil Municipal a décidé la révision du PLU par délibération N° en date du 11/10/2019.

Le service urbanisme de l'Agglo du Pays de Dreux a été retenu pour l'élaboration du dossier de révision, pour un montant de 15 000 €, montant maximal subventionnable à hauteur de 30% au titre du Fonds Départemental d'Investissement.

Une convention de service commun planification urbaine entre la commune et l'Agglomération du Pays de Dreux a donc été établie. L'évolution des normes environnementales ainsi que la mise en place d'un Plan Local de l'Habitat, au travers du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) impose la mise aux normes du PLU.

Il était, donc par ailleurs, nécessaire de revoir notamment, le

règlement et le plan de zonage de la commune afin de répondre aux nouveaux besoins liés à l'évolution démographique.

La commune étant accompagnée d'une équipe couvrant l'ensemble des compétences nécessaires, connaissant le contexte régional et local : la société **LM URBA** pour l'élaboration, la société **UA64** pour l'expertise réglementaire et le suivi juridique, le tout s'articulant avec la société **BIOTOP** pour l'écologie environnementale.

La commune est intégrée au pôle urbain à partir de 2023. Elle a le statut de commune « à conforter ». Des prescriptions sont à intégrer en termes de consommation foncière, de croissance démographique, de création d'emplois, de préservation de la trame verte et bleue, de paysage...

Situation au 16/10/2023 en fonction des étapes à respecter pour l'élaboration :

PHASE 1 : Mise à jour du diagnostic territorial et état initial de l'environnement.

PHASE 2 : Définition du projet communal à travers la réalisation du PADD Débat sur le PADD lors du conseil du 10/03/2023.

PHASE 3 : Elaboration du zonage et du règlement. Traduction réglementaire du PADD. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) mai 2023.

PHASE 4 : le 16/10/2023 Réunion publique de présentation du projet de PLU prêt à être arrêté.

A venir : consultation des Personnes Publiques Associées puis rapport du commissaire enquêteur.

Repas des séniors



Jusqu'à l'année précédente, les personnes âgées de plus de 70 ans, inscrites sur les listes électorales et domiciliées sur la commune bénéficiaient, en fin d'année, d'un repas et d'un colis offerts par la municipalité.

Le conseil municipal a décidé qu'à compter de cette année de laisser le choix à chacun, soit participer au déjeuner, soit recevoir le colis.

56 personnes ont participé au repas qui s'est déroulé au Moulin XII le 1^{er} avril et 38 personnes bénéficient du colis composé de produits locaux distribué en fin d'année.

Un accordéoniste nous a accompagnés tout au long de cette belle journée de partage et de convivialité.



Avis à tous les joyeux bambocheurs !

L'assemblée était à l'image des danseurs aguerris : élégante, souriante et participative !



Moyennant une participation symbolique de 8 €, plus d'une cinquantaine de danseurs se sont retrouvés, le **samedi 11 novembre** à la Maison Robert Rios Castro. Ce soir-là, **Monsieur Jean-Marc Leroy, professeur de danse** (SonoDanse), nous a initiés et entraînés dans une série de danses de salon et de danses en ligne : nos pieds ont battu la cadence au rythme des biguines, tangos, valse et autres réjouissances ! Même le « Letkiss » a été à l'honneur, réunissant tous les participants dans une cheville sautillante. L'assemblée était à l'image des danseurs aguerris : élégante, souriante et participative !

L'association « L'île aux Enfants » a regalé tout le monde avec ses douceurs, Crémant et crêpes maison.

Alors, si la soirée est renouvelée en 2024, choisissez une tenue confortable, des chaussures souples, un(e) partenaire et des amis et venez nous retrouver pour la 3^{ème} édition !



Dis-moi ce que tu manges et je te dirais qui tu es...



Les enfants de la commune pourront suivre les réflexions d'un chef cuisinier. Cette pièce de théâtre, ponctuée de chansons, est un divertissement destiné au public de 3 à 9 ans.

La municipalité a sélectionné ce spectacle car il incite les enfants à réfléchir, dans la bonne humeur, sur nos habitudes alimentaires.

Rendez-vous à 16h00, le samedi 16 décembre à la Maison de la culture Robert Rios Castro pour saliver !

Spectacle offert par la municipalité aux enfants de la commune et leurs accompagnants.



Village propre



*Adoptons enfin TOUS les bons gestes pour jeter
et recycler les déchets dans les endroits appropriés !
MERCI !*



Au printemps dernier, des habitants de la commune ont participé à notre cinquième opération **VILLAGE PROPRE** à Ste-Gemme.

Ce fut une fois de plus un moment convivial, intergénérationnel et qui nous a permis également de faire la connaissance de nouveaux habitants récemment installés dans notre commune.

Le ramassage des déchets le long de nos rues et dans l'ensemble des parties publiques a été bien utile et nous rappelle combien les décharges sauvages sont nuisibles à notre environnement et à notre bien-être.

Notre collecte s'est poursuivie par un agréable et joyeux petit repas champêtre à la salle des fêtes.

*Merci à tous
les participants !*

Le 14 juillet dernier...

Cent vingt-trois habitants ont répondu à l'invitation de la mairie pour fêter ensemble la naissance de la République Française. Le buffet était bien garni et si les mets servis étaient froids, l'ambiance, elle, était chaude !

Maurice Larcher a assuré l'animation avec des quizz, un karaoké et un joyeux fond musical. Les plus téméraires d'entre nous ont disputé un tir à la corde et la remise des coupes à l'équipe gagnante du tournoi de pétanque (M et Mme Fouré) a clôturé cette belle journée !



Calendrier 2024

Sainte-Gemme-Moronval

Retrouvez les manifestations
organisées par la commune et
les jours de collecte des déchets

JANVIER

1	L	JOUR DE L'AN	01
2	M		
3	M		
4	J		
5	V	GALETTE AASGM	
6	S	VŒUX DU MAIRE	
7	D		
8	L		02
9	M		
10	M		
11	J		
12	V		
13	S		
14	D		
15	L		03
16	M		
17	M		
18	J		
19	V		
20	S		
21	D		
22	L		04
23	M		
24	M		
25	J		
26	V		
27	S		
28	D		
29	L		05
30	M		
31	M		

FÉVRIER

1	J		
2	V		
3	S		
4	D		
5	L		06
6	M		
7	M		
8	J		
9	V		
10	S		
11	D		
12	L		07
13	M		
14	M		
15	J		
16	V		
17	S		
18	D		
19	L		08
20	M		
21	M		
22	J		
23	V		
24	S		
25	D		
26	L		09
27	M		
28	M		
29	J		

MARS

1	V		
2	S		
3	D		
4	L		10
5	M		
6	M		
7	J		
8	V		
9	S		
10	D		
11	L		11
12	M		
13	M		
14	J		
15	V		
16	S		
17	D		
18	L		12
19	M		
20	M		
21	J		
22	V		
23	S		
24	D		
25	L		13
26	M		
27	M		
28	J		
29	V		
30	S		
31	D	PÂQUES	Passage à l'heure d'été

AVRIL

1	L	L. DE PÂQUES	14
2	M		
3	M		
4	J		
5	V		
6	S		
7	D		
8	L		15
9	M		
10	M		
11	J		
12	V		
13	S	REPAS SÉNIORS	
14	D		
15	L		16
16	M		
17	M		
18	J		
19	V		
20	S		
21	D		
22	L		17
23	M		
24	M		
25	J		
26	V		
27	S		
28	D		
29	L		18
30	M		

MAI

1	M	FÊTE DU TRAVAIL	
2	J		
3	V		
4	S	VENTE DE FLEURS	
5	D		
6	L		19
7	M		
8	M	VICTOIRE 1945 COMMÉMORATION	
9	J	ASCENSION	
10	V		
11	S		
12	D		
13	L		20
14	M		
15	M		
16	J		
17	V	CONCERT CIRQUE	
18	S		
19	D		
20	L	LUNDI DE PENTECÔTE	21
21	M		
22	M		
23	J		
24	V		
25	S		
26	D		
27	L		22
28	M		
29	M		
30	J		
31	V		

JUIN

1	S		
2	D	VILLAGE PROPRE / FOIRE À TOUT	
3	L		23
4	M		
5	M		
6	J		
7	V		
8	S		
9	D	ÉLECTIONS EUROPÉENNES	
10	L		24
11	M		
12	M		
13	J		
14	V		
15	S		
16	D		
17	L		25
18	M		
19	M		
20	J		
21	V	FÊTE DE LA MUSIQUE	
22	S		
23	D		
24	L		26
25	M		
26	M		
27	J		
28	V	KERMESSE DE L'ÉCOLE	
29	S		
30	D		



- **Zone A** : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
- **Zone B** : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
- **Zone C** : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.



Événements organisés par la commune.

Ordures ménagères **Emballages et papier** **Biodéchets**

Collecte devant chez vous. Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte, et rentrés une fois collectés.

Déchets végétaux Collecte devant chez vous. Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de collecte.

JUILLET

1 L	27
2 M	
3 M	
4 J	
5 V	
6 S	
7 D	
8 L	28
9 M	
10 M	
11 J	
12 V	
13 S	
14 D FÊTE NATIONALE FÊTE DU 14 JUILLET	
15 L	29
16 M	
17 M	
18 J	
19 V	
20 S	
21 D	
22 L	30
23 M	
24 M	
25 J	
26 V	
27 S	
28 D	
29 L	31
30 M	
31 M	

AOÛT

1 J	
2 V	
3 S	
4 D	
5 L	32
6 M	
7 M	
8 J	
9 V	
10 S	
11 D	
12 L	33
13 M	
14 M	
15 J	ASSOMPTION
16 V	
17 S	
18 D	
19 L	34
20 M	
21 M	
22 J	
23 V	
24 S	
25 D	
26 L	35
27 M	
28 M	
29 J	
30 V	
31 S	

SEPTEMBRE

1 D	
2 L	36
3 M	
4 M	
5 J	
6 V	
7 S MOM' EN FÊTE	
8 D	
9 L	37
10 M	
11 M	
12 J	
13 V	
14 S	
15 D	
16 L	38
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	39
24 M	
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	
29 D	
30 L	40

OCTOBRE

1 M	
2 M	
3 J	
4 V	
5 S	
6 D	
7 L	41
8 M	
9 M	
10 J	
11 V	
12 S	
13 D	
14 L	42
15 M	
16 M	
17 J	
18 V	
19 S	
20 D	
21 L	43
22 M	
23 M	
24 J	
25 V	
26 S	
27 D Passage à l'heure d'hiver	
28 L	44
29 M	
30 M	
31 J	

NOVEMBRE

1 V TOUSSAINT	
2 S	
3 D	
4 L	45
5 M	
6 M	
7 J	
8 V	
9 S	
10 D	
11 L ARMISTICE 1918 COMMÉMORATION	46
12 M	
13 M	
14 J	
15 V	
16 S	
17 D	
18 L	47
19 M	
20 M	
21 J	
22 V	
23 S	
24 D	
25 L	48
26 M	
27 M	
28 J	
29 V	
30 S	

DÉCEMBRE

1 D	
2 L	49
3 M	
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	
8 D	
9 L	50
10 M	
11 M	
12 J	
13 V	
14 S SPECTACLE DE NOËL	
15 D	
16 L	51
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	52
24 M	
25 M NOËL	
26 J	
27 V	
28 S	
29 D	
30 L	01
31 M	



Compostage obligatoire

à partir du 1^{er} janvier 2024 : comment s'y mettre ?



Pour faire un bon compost, il faut un équilibre entre matières vertes et matières brunes, entre déchets issus de la cuisine et du jardin.

À partir du 1^{er} janvier 2024, il sera obligatoire de trier ses biodéchets. Les composteurs, qu'ils soient individuels ou collectifs, vont donc se multiplier. Et chacun devra se familiariser avec les règles à respecter.

Dès le 1^{er} janvier 2024, il deviendra obligatoire de trier ses biodéchets. Prônée par une **directive européenne**, cette mesure est inscrite dans la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Cela concernera aussi bien les particuliers que les professionnels. Mais qu'entend-on exactement par biodéchets ? Ils sont définis par l'article L541-1-1 du Code de l'environnement et il en existe de plusieurs types : « Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables prove-

nant des usines de transformation de denrées alimentaires. »

Selon le ministère de la Transition écologique, il y a trois avantages à valoriser ces biodéchets : réduire les émissions de CO₂ en diminuant la quantité de déchets incinérés, produire du biogaz, fournir les agriculteurs et les services d'espaces verts en engrais organiques permettant d'améliorer la qualité agronomique des sols.

Quel volume les biodéchets représentent-ils dans les poubelles des Français ?

À l'heure actuelle, les biodéchets représentent environ un tiers des déchets non triés. En France, chaque

habitant en jette en moyenne 83 kilos par an.

Les pertes et gaspillages alimentaires représentent notamment « dix millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros », déplore le ministère de la Transition écologique. Cela représente 30 kg par personne et par an de pertes dans les foyers (dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés).

Que risquera-t-on si l'on ne respecte pas cette obligation ?

Aucune amende n'est prévue pour ceux qui n'auraient pas de compo-

teur chez eux. En revanche, le texte prévoit une amende forfaitaire de 35 euros (75 euros si le délai de paiement est dépassé) si vous ne respectez pas les consignes de tri des biodéchets et de collecte proposée par votre ville. Cependant, une certaine souplesse sera de mise en 2024, année de transition.

Que faut-il mettre dans son composteur ?

Pour faire un bon compost, il faut un équilibre entre matières vertes et matières brunes, entre déchets issus de la cuisine et du jardin.

Par déchets verts, qui contiennent davantage d'eau et d'azote, on entend les épluchures, les fruits et légumes abîmés, le gazon tondue. Quant aux déchets bruns, plus secs et riches en carbone, il peut s'agir de feuilles mortes, de brindilles, de sciures et copeaux de bois, d'essuie-tout, de cartons ou de papier journal.

Le marc de café peut y être ajouté sans problème. Source d'humus nutritif, il constitue un produit équilibré pour le compost. Les coquilles d'œufs, broyées en petits morceaux, sont aussi les bienvenues : le calcium et le magnésium qu'elles contiennent vont enrichir le compost naturellement.

Contrairement à une idée reçue, les



peaux d'agrumes peuvent bien être mises au composteur. Comme elles sont plus épaisses, il est simplement conseillé de les couper afin de faciliter leur décomposition.

Que faut-il éviter de mettre dans son composteur ?

Les restes de viande, d'os ou encore de poisson font partie des déchets à ne pas mettre dans les composteurs. Ils peuvent attirer des animaux nuisibles, comme les rats, et provoquer des odeurs désagréables. Ils peuvent aussi contenir des agents pathogènes. Pour les mêmes raisons, il ne faut pas y déposer de restes de repas cuits ni de produits laitiers.

Il faut aussi éviter de mettre les coquillages et restes de fruits de mer,

car ils prennent trop de temps à se décomposer. Idem pour les mégots de cigarette, qui mettent douze ans en moyenne à se décomposer et qui viendraient donc polluer votre compost.

Les litières d'animaux ne sont pas non plus les bienvenues. En plus de sentir mauvais, les excréments peuvent contenir des parasites et des agents pathogènes. Exit aussi les cendres de bois traité et de charbon, car elles peuvent contenir des substances toxiques qui vont contaminer le compost.

Enfin, les experts recommandent aussi de ne pas y mettre les épluchures de pommes de terre qui ont germé, car elles peuvent être porteuses de maladies susceptibles de mettre en péril le compost.

Application mobile :

Il suffit de se rendre sur votre plateforme habituelle de téléchargement d'applications **Apple Store** ou **Google Play**, de rechercher l'application **Mes déchets - Agglo Pays Dreux** et de procéder à son téléchargement gratuit. Une fois téléchargé, rien de plus simple ! Très intuitive, l'application s'adresse à tous, même aux plus novices !

Une fois l'adresse de son habitation saisie, toutes les informations personnalisées s'affichent. Un système d'icônes rend l'utilisation de ce service numérique **très ludique et très facilement compréhensible**.

QUELLES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES ?

Les jours et horaires de collectes ne sont pas les seules informations disponibles. De nombreux ren-

seignements très utiles sont également proposés via cet outil numérique, widget ou appli mobile.

Par exemple, vous pouvez retrouver les règles et les consignes de tri ou encore d'autres informations sur le réemploi ou sur des points de collecte de déchets spécifiques.

La **géolocalisation** permet à chacun de savoir à tout moment, selon le lieu où il se trouve, où jeter ses déchets, où trouver le lieu de collecte le plus proche. Des pictogrammes permettent de visualiser les informations en un seul coup d'œil.

Un **calendrier de collectes dématérialisé** récapitule l'ensemble des informations de collectes, personnalisées en fonction du lieu d'habitation de chacun ou de l'endroit où il se trouve.

Association des anciens combattants et mobilisés



Lors de notre dernier article paru dans le journal communal, nous avons évoqué l'avenir de notre association confrontée à une inéluctable baisse des effectifs, baisse que ne compense pas l'engagement des combattants issus des OPEX.

Entre dissolution, regroupement et statu quo, nous n'avions pris aucune décision. La situation que nous vivons n'est pas un cas isolé mais un problème récurrent dans les associations d'anciens combattants, problème dont se sont emparées les instances au niveau départemental et national.

Une solution a émergé tant bien que mal pour pérenniser les associations : faire appel aux personnes extérieures au monde combattant pour exercer des postes à responsabilité.

C'est à quoi s'est attachée la municipalité de Sainte-Gemme-Moronval en lançant un appel aux bonnes volontés.

Avec plaisir et soulagement nous avons accueilli de nouveaux adhérents lors de notre assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2023. L'ordre du jour était le remplacement du conseil exécutif vieillissant, la moyenne d'âge étant supérieure à 85 ans.

Le scrutin a donc mis en place une nouvelle génération. Ont été élus à l'unanimité :

Président : COCHELIN André

Secrétaire : COCHELIN Emmanuel

Trésorier : BORGET Pascal

Les anciens combattants présents ont constitué le bureau élargi à 7 membres grâce à la candidature de Monsieur FAUVEAU.

Le nouveau conseil exécutif prendra ses fonctions au cours de l'année 2024 après les démarches auprès des autorités préfectorales et le transfert des responsabilités auprès des établissements bancaires.

Nous tenons à remercier Madame BORGET, Maire de Sainte Gemme Moronval et son conseil municipal pour leur initiative couronnée de succès et nous souhaitons longue vie à l'association des anciens combattants et mobilisés de Sainte Gemme Moronval.

Association des Amis de Sainte-Gemme-Moronval

Durant l'année 2022-2023 l'A.A.S.G.M. a animé ses 3 sections, (hors congés scolaires) :

- La marche (1 dimanche matin tous les 15 jours)
- Les loisirs créatifs (tous les mardis à partir de 14h00)
- La détente (tous les mercredis de 19 à 20h00).

Ces activités étaient complétées par :



L'atelier de relooking du bois



L'atelier de « foie gras » avec le chef Paulo Gomes



La galette des rois



La soirée Couscous

Chacun d'entre vous peut rejoindre notre association. L'adhésion vous permet de participer à toutes nos sections et activités. Venez nous rencontrer, vous êtes les bienvenus ! Pour tout complément d'information, nous sommes à votre disposition.

Vous pouvez joindre la présidente au **06 14 90 44 62**. Merci de laisser un message. Mail : aasgm.28@gmail.com

Course des 5 moulins

En ce dimanche 23 Avril 2023 la météo frisquette et pluvieuse peut expliquer le petit nombre de coureurs classés pour cette 22^{ème} édition.



Le Kenyan **Joseph Ontumbo** (Evreux A.C.) a remporté le semi-marathon en 1h 08' 41" sur 84 participants.

Le Marocain **Mustapha Limoudden** (Evreux A.C.) a remporté le 10 kms en 35' 24" sur 115 participants.

L'Association remercie vivement ses sponsors ainsi que tous les bénévoles qui sont d'une aide précieuse et particulièrement la Mairie de Sainte Gemme Moronval.

Seulement voilà : L'organisation devient de plus en plus compliquée et en plus pas de relève à l'horizon. Pourtant le sport rend un service aux jeunes et un service à la société. Que faire ?

Une solution plus simple a été ébauchée : organiser la course autour du plan d'eau de Mézières Ecluzelles uniquement. Ainsi les coureurs n'emprunteront plus les routes des Cinq Communes de Ste-Gemme, Mézières, Charpont, Ecluzelles et Luray.

La date est programmée pour le lundi 1^{er} Avril 2024 (Lundi de Pâques). Départ 10 h.

Distances : 5 kms (un tour) 10 kms (deux tours) 15 kms (trois tours) et 21 kms (quatre tours).

Entre autres nous souhaitons que les enfants des cinq communes participent également à ce nouveau projet.

1 km départ 12 h pour les poussins.
2 kms départ 12 h pour les benjamins.

Engagement gratuit pour les poussins et les benjamins.

*Très bonnes fêtes à toutes et à tous !
Et j'espère vous revoir en 2024 !*

Jacques GIRARD



UFOLEP foot

Depuis octobre 2022, les 2 équipes UFOLEP Football de la commune de Sainte-Gemme-Moronval participent au championnat d'Eure-et-Loir UFOLEP.

L'UFOLEP est la pratique du sport au niveau loisirs. Le championnat d'Eure-et-Loir se découpe en 2 poules. La 1^{ère} poule regroupe les équipes souhaitant jouer au niveau Loisirs / Inter bas et la 2^{ème} poule regroupe les équipes inter haut / Elite. C'est dans cette dernière poule qu'évolue les 2 équipes de Sainte-Gemme-Moronval où le niveau du jeu est le plus intense.

La saison 2022 / 2023 s'est terminée en juin 2023 avec une belle représentation des 2 équipes, puisque les 2 équipes ont terminé respectivement en 3^{ème} et 4^{ème} place du championnat inter Haut / Elie regroupant au total 20 équipes.

Les 2 équipes de Sainte-Gemme-Moronval jouent à domicile au stade des Longs Champs à Sainte-Gemme-Moronval, les dimanches matin à partir de 10h.

N'hésitez pas à venir supporter les équipes et boire un verre de l'amitié en fin de match.

La saison 2023/2024 a débuté le dimanche 24 septembre 2023 et se terminera en juin 2024.



L'île aux enfants

« L'île aux enfants » est une association d'assistantes maternelles créée en 2010 afin de permettre la rencontre de jeunes enfants.



Le but étant de **favoriser leur éveil, leur sociabilisation** et ainsi préparer leur entrée à l'école.

La structure d'accueil se situe derrière les locaux de la Mairie.

Elle est ouverte aux **assistantes maternelles, parents et grands-parents d'enfants de moins de 3 ans.**

L'association compte aujourd'hui 12 adhérentes.

Leur participation et leur investissement nous permettent d'organiser plusieurs événements (foire

à tout, vente de fleurs, bourse aux jouets).

Les fonds recueillis lors de ces événements ainsi que les dons extérieurs nous permettent de financer des sorties et des activités pour les enfants (spectacles de Noël, activités manuelles, sorties de fin d'année, Pâques...)

Il est également possible de faire un don pour aider l'association : il vous suffit de le déposer à la mairie (un reçu pour déduction d'impôts vous sera remis).

Vous pouvez nous suivre grâce à notre page facebook « l'île aux enfants ».



Vous pouvez contacter les membres du bureau aux numéros suivants :

Mme Déborah VAGAO (présidente) 06 14 90 37 31

Mme Maggy BOUDET (secrétaire) 06 25 22 20 90

Mme Marylou VERISSIMO (trésorière) 06 46 24 23 02



Association « *vive la récré* »

L'association Vive la Récré prend à cœur de soutenir les projets scolaires de l'école Michel SICOT de Sainte Gemme Moronval tout en divertissant les enfants.

Cette année s'inscrit comme un tournant pour l'association car avec près de 12 ans au sein de Vive la Récré, les enfants ayant bien grandi, Christelle RAJOT présente sa démission.

Nous lui adressons nos remerciements les plus chaleureux pour tout le temps consacré à faire vivre de beaux moments aux petits comme aux grands !

Pour l'année 2023-2024 l'association sera donc constitué de :

Le président : Julien BAZIRET

La vice-présidente :
Sophie VALETTE

La secrétaire : Delphine BLANC

La trésorière :
Charlotte KEMMERLING

Les adhésions sont ouvertes si vous souhaitez rejoindre l'équipe déjà en place et participer à l'organisation des projets de l'association !

Un groupe d'information Facebook a également été ouvert pour vous permettre de visualiser tous les événements à venir en lien avec l'association.

Nous vous invitons à le rejoindre rapidement.

Groupe Facebook privé :

APE VIVE LA RECRE- Ste Gemme Moronval 28

Contact mail :

vivelarecre@laposte.net

- **Une soirée Halloween** s'est tenue le 20 octobre à la salle des associations, tous les enfants de la commune étaient conviés à cet événement.

- **Une vente de gâteaux** se fera tous les jeudis précédant les vacances scolaires, elle se tiendra sur le parking de l'école et sera ouverte à tous ! Nous remercions par avance tous les gourmands de la commune qui viendront chercher leur part de gâteau ainsi que tous les parents qui participeront à garnir le stand avec leurs gourmandises !

- Nous proposerons une **vente de chocolat** de Noël via l'école.

- Une **distribution de crêpes** sera faite au moment de la chandeleur pour tous les enfants de l'école.

- Nous organiserons un événement **en lien avec l'école** pour Mardi Gras.

- Une **vente de chocolat** sera mise en place pour Pâques.



- La Kermesse de l'école viendra joyeusement clore une nouvelle belle année passée auprès des enfants !

D'autres projets pourront se greffer au programme en cours d'année suivant les disponibilités et l'engagement de chacun.

Nous sommes d'ores et déjà à la **recherche de dons, lots, et autres participations ou partenariats** donc n'hésitez pas à nous contacter pour cela.

L'idée de fonctionner en « local » nous séduit particulièrement : nous allons donc œuvrer en ce sens cette année autant que possible pour toutes nos actions.

Nous remercions **les maîtresses et la mairie** pour leur implication renouvelée chaque année dans l'organisation des différents projets !

***À bientôt avec
VIVE LA RÉCRÉ !***



***L'idée de fonctionner
en « local » nous séduit
particulièrement :
nous allons donc œuvrer
en ce sens cette année
autant que possible
pour toutes nos actions.***

ASC, le point sur l'année 2023



Et les Accueils de loisirs dans tout ça ?

Notre accueil de loisirs accueille de nombreux enfants les matins, midis, soirs, mercredis, vacances sur de nombreuses communes partenaires. L'occasion pour les enfants de découvrir de nombreuses activités, de s'initier à de nouvelles pratiques et de bénéficier d'un super cadre de vie à l'ASC.

LA FÊTE DE L'AMITIÉ

Le 5 juillet, l'accueil de loisirs a organisé une fête de l'amitié avec de nombreux partenaires associatifs. L'idée était de découvrir des pratiques d'autres pays, avec des danses espagnoles, une initiation à

l'henné, un voyage gustatif dans le monde avec un food truck Libanais ou encore des spécialités portugaises, etc.

DES SÉJOURS POUR TOUS LES ÂGES

L'ASC a organisé de plusieurs séjours cet été pour les maternels, comme pour les élémentaires : la découverte du cirque et des richesses de notre territoire, un séjour à la mer avec une riche programmation d'activités estivale.

Des sourires pleins les yeux des enfants, de vraies belles réussites !

RAID' AGGLO CITOYEN :

Mercredi 20 septembre, 3 équipes d'enfants de l'ASC ont participé au premier RAID et ont ainsi pu prendre part à de nombreux ateliers portés par les partenaires de la manifestation, la police, la gendarmerie, la croix rouge, etc. Une journée riche au cours de laquelle une initiation à l'escalade a été proposée, une course en brouette mais aussi un rallye autour de la citoyenneté.

Les enfants sont revenus enchantés de cette belle journée.

Pour tous renseignements, contacter Nora

Pour les ados ?

Notre Point Information Jeunesse propose des permanences aux collèges Taugourdeau et Nicolas Robert ainsi qu'au lycée Rotrou sur les thématiques de l'information jeunesse : les départs en vacances, les jobs d'été, la sexualité, la sécurité routière, etc. Nous organisons également des permanences dans nos locaux pendant les lesquelles les jeunes peuvent venir, de manière anonyme et gratuite, échanger avec Mattis sur les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent et/ou sur leurs projets.

Le PIJ anime et coordonne un **réseau baby sitting** pour permettre aux jeunes de trouver un petit job et aux parents de trouver des solutions de garde simple.

Pour permettre la rencontre et la mise en relation, nous organisons des speed dating où le temps d'une soirée, les parents peuvent échanger avec leurs futurs baby sitters et leur faire part de leurs attentes !

Aussi, nous organisons prochainement une formation à destination des futurs baby sitters sur la prévention des accidents domestiques !

Notre PIJ propose également des permanences Promeurs du Net qui vise à **sensibiliser les jeunes sur les dangers d'internet**, une action au cœur d'un problème majeur de notre société.

- Notre Accueil de loisirs ados est ouvert tous les mercredis après midi avec une possibilité de ramas-



sage dans le collège de votre enfant. Au programme : après midi détente, activités de loisirs, ... Des soirées sont également organisées le vendredi soir et des semaines thématiques pendant les vacances scolaires.

- Des séjours sont travaillés pour les 13-17 ans avec un séjour ski aux vacances d'hiver, un séjour au Maroc au printemps et notre traditionnel chantier jeunes bénévoles cet été et d'autres qui sont encore en réflexion.

Pour tous renseignements, contacter Mathis !



Le secteur famille répond à vos attentes :

UN LIEU D'ÉVEIL OUVERT TOUS LES SAMEDIS :

L'ASC propose un lieu d'éveil. Cet espace, gratuit et anonyme, est ouvert tous les samedis de 15h30 à 17h30 dans nos locaux pour les enfants de 6 mois à 6 ans accompagnés de leurs parents, Maggy et Julie vous accueillent et vous proposent des ateliers et espaces aménagés divers et thématiques.

DES ASSISTANTS MATERNELS QUI APPRÉCIENT L'ASC :

L'ASC propose aux assistants maternels de l'association l'île aux enfants de Sainte Gemme ainsi qu'au Relai Assistant Maternel communautaire de profiter de ces locaux et espaces une demi journée par mois pour des ateliers thématiques.

DES SOIRÉES PYJAMAS QUI CARTONNENT :

Pour permettre aux parents de souffler et de se retrouver, l'ASC a organisé de soirées pyjamas entre deux vendredis par mois, des soirées durant lesquelles nous proposons la mise en place d'activités pour les enfants de 3 à 10 ans les vendredi soir de 19 à 23h. Les parents adorent et les soirées se remplissent en quelques heures...

Mom en fête le retour en 2023 !

Le festival pour enfants de l'ASC s'est tenu le 10 septembre 2023 ! De nombreux spectateurs, de tout âge, petits et grands, ont pu bénéficier des très nombreuses animations proposées par l'association : spectacle, Comédie musicale, ferme

pédagogique, concerts, balade à poney, ateliers art floral / maquillage / cirque / slackline / etc, structures gonflables, trampolines, etc.

Il faisait chaud à la Maison de la Culture de Sainte-Gemme-Morival mais cette journée était

ô combien festive et désormais traditionnelle avec un goût de vacances pour les enfants.

Si vous voulez rejoindre l'équipe de bénévoles en charge de l'organisation du festival, n'hésitez pas à contacter Daniel.



Pour nous contacter : A.S.C. Mézières - 30, Grande Rue - 28500 Mézières-en-Drouais

☎ 02 37 43 74 52

✉ ascmezieres@wanadoo.fr

🌟 ascmezieres.fr

Vous servir sans ac'crocs...

Quelques conseils simples de la part de La Poste

Connaissez-vous le quotidien du métier de votre facteur et des risques encourus ?

Chaque année, en France, plus de 1200 facteurs sont mordus car tous les chiens peuvent être effrayés ou se montrer imprévisibles lors de la présence du facteur.

Voici quelques conseils que vous connaissez peut-être déjà. La Mairie et La Poste vous remercie de vérifier et d'appliquer.

- Assurez-vous que votre chien ne puisse pas s'échapper de votre propriété. Lors du passage du facteur, fermez votre portail ou attachez votre chien.
- Placez votre chien dans une pièce à part, avant d'aller ouvrir la porte lorsque le facteur sonne pour un colis, un recommandé ou une prestation à domicile.
- Si votre chien est en liberté, approchez-vous de votre portail fermé afin que le facteur puisse vous remettre votre courrier ou colis sans prendre de risque.
- Evitez d'aller à la rencontre du facteur avec votre chien tenu en laisse. (Il pourrait être stressé à l'approche d'un tiers).
- Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, restez où vous êtes et rappelez-le fermement.



- Placez votre boîte aux lettres afin qu'elle soit accessible de l'extérieur (avec votre nom indiqué) en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation et hors de portée de votre chien. Si l'emplacement de votre boîte aux lettres ne correspond pas aux critères, merci de bien vouloir la déplacer.
- Disposez d'une sonnette aux abords de la propriété permettant de vous avertir de la distribution d'un colis, d'un recommandé ou d'une prestation à domicile. Ceci afin d'éviter l'entrée du facteur dans votre propriété en cas de présence de votre chien en liberté.
- Vérifiez la bonne hauteur de votre portail et le bon entretien de vos clôtures pour éviter que votre chien ne s'échappe de votre propriété lors du passage de votre facteur.

Il en va de la sécurité de votre facteur et de la qualité des services de La Poste et même d'autres livreurs ou visiteurs.

A noter :

Les chiens mordeurs sont déclarés à la Mairie par les services de La Poste.

Les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés.

Nous vous remercions pour votre vigilance qui permettra au facteur de travailler en toute sécurité.



Evolution du bâtiment technique cette année

Des améliorations pour répondre aux besoins de la commune ont été apportées au bâtiment technique. Ces modifications ont pu être réalisées grâce aux agents communaux qui ont construit :

- Un local pour héberger les chiens errants,
- Des murs (séparateurs)
 - pour classer, des matériaux dont la commune a besoin (broyat, enrobé à froid, sable, graviers, terre végétale, etc).
 - pour entreposer les déchets nombreux (pneus, meubles, gravats, etc) que des gens peu scrupuleux déposent sur notre commune.

Nous regrettons que notre village soit utilisé comme décharge à ciel ouvert.

Ces nouveaux aménagements contribuent à faciliter le travail de nos agents.



Fin des battages à la ferme Lamotte à Moronval (1927-1930)

Habitants de la ferme, Georges Gaston Paul Lamotte (au premier rang, le premier à gauche) cultivateur est né à Saint-Denis-de-Moronval le 5 octobre 1884. Il y est décédé le 15 juin 1958.

Marié en premières noces dans cette même commune le 2 mai 1907 avec Augustine Marie Fréret (la cinquième en partant de la droite). Devant elle, sa fille Georgette Emilienne Lamotte (troisième en partant de la droite) qui épousera en cette même commune le 19 septembre 1931 Joseph Alphonse Allain, les parents de Joël Allain, Maire de notre commune de 1994 à 1995.



Photo collection de Mr Joël Allain

AGGLO DU PAYS DE DREUX RETOUR SUR

2023

Améliorer le cadre de vie de tous les habitants, proposer des services adaptés aux besoins, porter haut les talents du territoire... font partie des missions de l'Agglo du Pays de Dreux. Voici une rétrospective de quelques uns des événements marquants de l'année 2023.

Au quotidien, retrouvez toute l'actualité sur www.dreux-agglomeration.fr

NATURE

LA NATURE S'OUVRE À VOUS !

Après une saison d'ouverture aux publics scolaires et aux centres de loisirs, en partenariat avec les PEP 28, **la Maison des Espaces Naturels (MEN) a ouvert ses portes au grand public le 15 avril** et a été inaugurée en mai. Lieu unique de découverte et de protection de la nature, la MEN propose un espace d'exposition interactif pour faire découvrir à tous les trésors insoupçonnés du plan d'eau de Mézières-Écluzelles. À l'extérieur, un parcours scénographique s'intéresse au monde animal qui vit aux alentours. **Cette saison, la MEN a proposé près de 80 animations créatives, artistiques, nature mais aussi de la pêche, des balades sur l'eau... qui ont ravi petits et grands.**



EMBALLAGES ET PAPIERS, DIRECTION LE BAC JAUNE !

Le 1^{er} janvier, le geste de tri s'est simplifié avec la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers sur l'ensemble du territoire français. L'Agglo, accompagnée dans cette démarche par le SITREVA, syndicat acteur de la collecte et du recyclage des déchets, a mis en place les conditions de réussite de cette évolution, avec une large campagne de communication et la mise à disposition de bacs de tri adaptés à ce changement. **Aujourd'hui, vous êtes de plus en plus nombreux à trier. Bravo !** Et vos efforts portent leurs fruits : collecter plus permet de recycler plus, un geste positif pour l'avenir de la planète.



Aggloraid citoyen, (Dreux, 20 septembre 2023)



© A. Lombard

BIEN MANGER, C'EST LE DÉBUT DU BONHEUR

Pour permettre à chacun d'avoir accès à **une alimentation saine, locale, équilibrée**, aider les producteurs de la filière alimentaire à trouver des débouchés pour leurs produits de qualité ou encore améliorer la prise en compte de l'environnement et la protection de la ressource en eau dans les processus de décision, **l'Agglo a lancé un Projet Alimentaire Territorial.** Cet outil participatif a réuni, durant plusieurs mois, un panel d'acteurs : habitants, élus, professionnels, membres d'associations... pour des ateliers de travail. Ces échanges riches aboutiront, au printemps prochain, à la mise en œuvre d'actions concrètes à destination de tous les publics.



SPORT

PLONGEZ AU CŒUR DE L'AGGLOCEANE À VERNUILLET

Le nouvel espace aquatique AggloCéane a ouvert ses portes le 18 septembre. Un équipement **dédié aux plaisirs de l'eau, où chacun peut s'adonner aux loisirs de la natation, des aquasports et du bien-être** ! Cet établissement totalement réhabilité permet d'accueillir les scolaires, associations et tous les férus de natation et de détente.



Signature du Contrat Local de Santé, (le 7 novembre 2023)



CULTURE

UNE RENCONTRE ENTRE LE TERRITOIRE, LA CULTURE ET LE PUBLIC

La 1^{ère} édition du **FESTIVAL CHAMPS LIBRES** a attiré **plus de 4 000 festivaliers**. Il a donné à voir une nature sauvage et vivante, un territoire insolite, des paysages en scène, le tout mis en valeur par le spectacle vivant. Quatre jours de fête, dans les communes de Tremblay-les-Villages, Crécy-Couvé, Fontaine-les-Ribouts, Saint-Ange-et-Torçay, Gilles, Guainville, Le Mesnil-Simon, Écluzelles et Mézières-en-Drouais, avec un programme original qui a émerveillé les spectateurs.

La 2^e édition aura lieu du 9 au 12 mai 2024.

Moments festifs et expériences singulières seront au rendez-vous ! Infos sur www.latelier-a-spectacle.com

ÉVÈNEMENTS

L'AGGLO BRILLE AUX ARTISANALES

Les 71 300 visiteurs des Artisanales de Chartres, salon de l'artisanat d'envergure nationale, ont pu découvrir notre territoire et ses richesses en venant sur le stand animé par l'Agglo du Pays de Dreux. **Cette année encore, plusieurs artisans, entourés de producteurs locaux passionnés, ont été conviés pour être les ambassadeurs du Pays de Dreux.** Tous ont été enthousiastes de faire découvrir leurs savoir-faire et de promouvoir le dynamisme du territoire auprès des nombreux visiteurs venus à leur rencontre.

L'AGGLO AUX CÔTÉS DES FAMILLES

Pour la première fois cette année, l'Agglo a organisé 5 week-ends pour **soutenir les familles dans l'exercice de leur parentalité**. Charge mentale trop lourde, besoin d'être écouté et de souffler, l'Agglo a invité les familles qui en ressentaient le besoin à se retrouver au Domaine de Comteville le temps d'un des **Week-ends de la parentalité**.

Au programme : **conseils de professionnels, échanges avec les autres familles et moments de qualité entre parents et enfants** au cours d'activités telles que du yoga, de la méditation, de l'accrobranche, etc.

Autre première avec l'**Aggloraid citoyen** qui a rassemblé, le 20 septembre, près de 300 enfants de l'Agglo pour une séance d'éducation civique XXL. Cette journée sous forme de rallye en équipes leur a permis de **découvrir le territoire, ses institutions publiques, culturelles et de développer leur autonomie et leur esprit collectif**.

SANTÉ

L'AGGLO S'ENGAGE POUR LA SANTÉ DE TOUS !

Le 7 novembre, un **Contrat Local de Santé a été signé** par l'Agglo, l'État, la Région, le Département, le Centre hospitalier de Dreux, la Caisse Primaire d'Assurance maladie et par les communautés professionnelles territoriales de santé. Cet acte d'engagement démontre la volonté de mettre en place **des actions collectives en matière de prévention et d'accès aux soins pour les habitants du territoire**, quels que soient leur situation ou leur lieu de résidence.

UN TEMPS CONVIVIAL POUR LES FUTURS MÉDECINS

L'Agglo, en partenariat avec le Département d'Eure-et-Loir, a proposé un temps de convivialité au plan d'eau de Mézières-Écluzelles **aux nouveaux internes du Centre hospitalier de Dreux**. L'occasion de leur faire découvrir les richesses et les activités offertes par notre territoire et de **leur donner envie de s'y installer à la fin de leur cursus** !

Ensemble pour un avenir durable : agissons localement face au réchauffement climatique

Il est indéniable que le réchauffement climatique est l'un des défis majeurs de notre époque. Les conséquences de ce phénomène se font déjà ressentir à l'échelle planétaire, mais il est crucial de comprendre que nous pouvons agir individuellement et localement. Notre petite commune, bien que modeste en taille, doit aussi jouer son rôle dans la protection de l'environnement et la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le réchauffement climatique, en grande partie dû aux émissions de gaz à effet de serre, engendre des événements climatiques extrêmes, met en péril la biodiversité, et affecte la qualité de vie de nos citoyens. En tant que membres de cette communauté, il est de notre devoir de **prendre des mesures pour réduire notre empreinte carbone**. Nous pouvons commencer par des gestes simples tels que la réduction de notre consommation d'énergie, le recours systématique au recyclage (l'agglomération distribuera des composteurs début d'année 2024 dans le cadre de la nouvelle réglementation), **et la promotion des transports écologiques**. Nous avons réduit notre consommation électrique d'éclairage public en changeant intégralement le parc de la commune en technologie LED la moins consommatrice possible, et réduit les périodes d'éclairage, dans le cadre des plans de mobilité une borne de recharge pour véhicule électrique a été installée place du Docteur JOUVE.

En tant que petite commune rurale, nous avons la chance de vivre en harmonie avec la nature. Préserver notre environnement est d'autant plus crucial, car **nos paysages magnifiques et notre patrimoine naturel font partie intégrante de notre identité**. Les bois, les rivières, les champs et espaces communs entretenus avec raison pour maintenir la biodiversité sont des trésors que nous devons continuer de protéger pour les générations futures. Notre commune accueille le siège du syndicat SBV4R (SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DES 4 RIVIÈRES) en charge des sujets d'aménagement et d'entretien de nos rivières depuis 2018.

Nous devons également promouvoir une **culture de durabilité** au sein de notre communauté. Cela signifie soutenir les initiatives locales qui encouragent la consommation responsable, le zéro déchet, la réutilisation, et la protection de la faune et de la flore. **Nous organisons déjà des actions communautaires concrètes** comme le nettoyage (ouvert à tous) de nos

« Ensemble, faisons de notre commune un exemple »



espaces naturels, et réfléchissons à d'autres ateliers ou événements. Nous sommes à l'écoute de toute initiative citoyenne.

Enfin, il est essentiel de travailler main dans la main avec nos voisins, nos institutions locales, et nos partenaires pour relever ces défis. En collaborant avec d'autres communes rurales et en partageant nos réussites, **nous pouvons renforcer nos actions et avoir un impact plus important**, tout en gardant dans la mesure du possible notre indépendance et la maîtrise de nos espaces naturels pour ne pas y voir s'implanter des projets indésirables ou non compatibles avec nos valeurs et la sauvegarde de notre environnement, raison pour laquelle votre commune préserve sur ces sujets son indépendance vis-à-vis de l'intercommunalité, pour conserver le choix de ses projets d'énergies renouvelables (des champs solaires parfaitement intégrés oui, des éoliennes non).

Ensemble, faisons de notre commune un exemple de ce qu'il est possible d'accomplir lorsque nous nous engageons pour la planète et les générations futures.

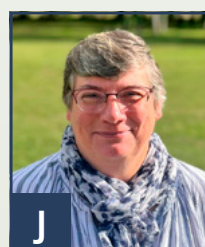
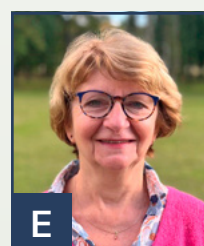
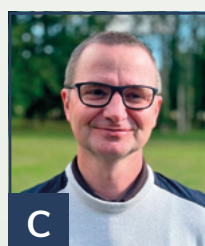
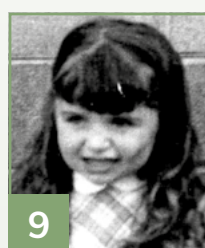
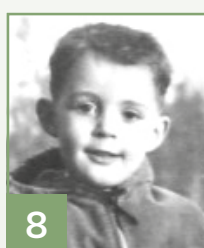
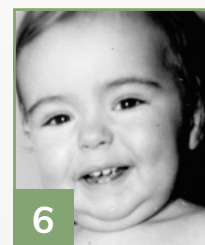
Finalement, quel est notre impact, à notre échelle de citoyen ?

Pour estimer sa propre contribution au réchauffement de la planète (son «impact climat»), il est d'usage de calculer l'empreinte carbone individuelle de consommation... *Et si vous commencez maintenant en calculant votre propre bilan ?*



A vous de jouer !

Reliez un chiffre à une lettre pour retrouver vos élus
enfants et adultes



Découpez ce bon et déposez-le en mairie.
Si vous avez toutes les bonnes réponses,
vous gagnez un cadeau !

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

VOS RÉPONSES :

1	7
2	8
3	9
4	10
5	11
6	12

État Civil

MARIAGES 2023 :

- Le 21/01 : Audrey SABATHÉ et Benjamin LECORNUÉ
- Le 11/02 : Asmita KHATRI été Guillaume LEHR
- Le 17/06 : Valérie LOUSTAU et Eric DREYER
- Le 21/06 : Catherine BLANDEAU et Michel CASTANHO

NAISSANCES 2023 :

- Le 11/01 : Lise PELUCHE, Fille d'Anne-Cécile POITEVIN et de Fabien PELUCHE
- Le 23/02 : Djibril LEICHNIG, Fils de Sarah AJILI et de Fabrice LEICHNIG
- Le 10/04 : Hamdan ZAHIR, Fils de Fatima WAJID et de Zain ZAHIR
- Le 12/05 : Kassandra ROYER, Fille d'Angéline RICCI et de Philippe ROYER
- Le 05/06 : Léna GILBERT, Fille de Sandra LEBOULEUX et de Mathieu GILBERT
- Le 27/06 : Nathanaël MAKAMBU NSANGA, Fils de Prodigie MAKAMBU NSANGA
- Le 04/07 : Reagan CHELFI, Fils de Dieudonnée OSSETE et Alexis CHELFI
- Le 09/11 : Anya RAMSAMY, Fille de Ashley RAMSAMY ET Jayanti GOPALOODOO

DÉCÈS 2023 :

- Le 12/02 : Jean-Pierre MIQUEL
- Le 14/10 : Yves SCHNEITTER
- Le 08/11 : Alain PELVET
- Le 18/11 : Marcel CHAUMET



Mairie de Sainte-Gemme-Moronval

2, route du Vallon - 02 37 43 72 15
mairie@sainte-gemme-moronval.fr

Horaires d'ouvertures :

du lundi au vendredi : 14h30 - 17h30, le samedi : 9h30 - 11h30.

Suivez-nous sur  Mairie de Sainte Gemme Moronval

*N'hésitez pas
à consulter
notre site pour
retrouver toutes
les infos de
la commune !*



www.sainte-gemme-moronval.fr

